

Programme d'intervention rapide+ auprès des victimes Déclaration du conseiller ou de la conseillère

Nom du conseiller ou de la conseillère :	
N° du client ou de la cliente du PIRV+ :	

Déclaration
<ul style="list-style-type: none">• Par la présente, je déclare que j'ai fourni des séances de counselling à la cliente ou au client susmentionné, que ces séances ont été approuvées par le Programme d'intervention rapide+ auprès des victimes (PIRV+) et qu'elles ont été fournies aux dates et pour la durée indiquées sur la facture ci-jointe.• Je comprends que le PIRV+ ne paie pas pour les rendez-vous manqués ou annulés, les évaluations cliniques, et les frais d'administration ou de préparation, et je confirme qu'aucun de ces éléments ne fait pas partie de la facture ci-jointe.• Je confirme que les renseignements indiqués sur la facture ci-jointe sont exacts et je comprends que la fourniture de renseignements inexacts pourrait entraîner le non-paiement des services rendus ou l'obligation de restituer les fonds payés par erreur, et que cela pourrait également me rendre inadmissible à tout autre paiement dans le cadre du PIRV+.

Signature du conseiller ou de la conseillère :	
Date :	

Signature électronique : En cochant cette case et en indiquant mon nom dans la case de signature à la date indiquée ci-dessus, je transmets la présente déclaration par voie électronique.

Note : Les conseillers ont également l'option d'insérer leur signature électronique dans la case de signature ou d'imprimer, de signer et de numériser le présent document. Le présent document et la facture qui l'accompagne doivent être envoyés au PIRV+ par voie électronique conformément aux instructions fournies dans la lettre d'approbation du PIRV+.